

la situation. En plus de son programme d'aide au développement dont les apports, de 1951 à mars 1971, se chiffraient par 853 millions de dollars, le Gouvernement canadien s'est engagé à contribuer 22 millions pour secourir les réfugiés en Inde. La campagne collective de secours aux réfugiés pakistanais et les autres organismes bénévoles ont recueilli plus de 1.9 million de dollars. Les provinces ont aussi versé directement 370,000 dollars.

En janvier 1971, le premier ministre, M. Trudeau, a effectué une visite officielle en Inde et il est resté depuis lors en contact avec le premier ministre, Mme Indira Gandhi, au sujet des graves tensions entre l'Inde et le Pakistan par suite de la vague de réfugiés et d'autres questions d'intérêt commun. Le ministre de la Justice, M. J. Turner, a assisté à la réunion de l'Association des juristes du Commonwealth, tenue à New Delhi en janvier. En juin, le ministre indien des Affaires étrangères faisait un voyage spécial à Ottawa pour y discuter du problème indo-pakistanaï.

Le Canada et l'Inde ont conclu un accord de garanties réciproques avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vertu duquel les mesures de garanties de l'AIEA s'appliqueront aux centrales nucléaires que le Canada aide à construire près de Kotah (Rajasthan) et à la centrale de Douglas Point en Ontario, construite par l'Énergie atomique du Canada Limitée.

Guerre indo-pakistanaïse

Les escarmouches le long de la frontière de l'Inde et du Pakistan oriental se sont sérieusement aggravées le 22 novembre 1971 et le 3 décembre elles dégénéraient en un conflit aérien et terrestre s'étendant au Pakistan occidental. Le Conseil de sécurité des Nations Unies fut rapidement saisi de la question mais ses membres ne purent s'entendre sur les conditions d'un cessez-le-feu. Toutefois, le 7 décembre, l'Assemblée générale adoptait par 104 voix (dont le Canada) contre 11 et 10 abstentions, la résolution 2793 demandant d'abord un cessez-le-feu et ensuite que les forces armées de chaque pays se retirent immédiatement des territoires occupés. L'Inde rejeta la résolution de l'Assemblée générale mais le 17 décembre, à la suite de la reddition de l'armée pakistanaïse au Pakistan oriental, elle annonçait un cessez-le-feu unilatéral. Le Pakistan proclama aussi un cessez-le-feu qui devait entrer en vigueur le même jour. Le 22 décembre, le Conseil de sécurité adoptait une résolution demandant que le cessez-le-feu soit strictement observé et que toutes les forces armées se retirent respectivement des territoires occupés aussitôt que possible.

Comme les opérations militaires indo-pakistanaïses constituaient un danger pour les Canadiens se trouvant au Pakistan occidental, un *Boeing 707* des Forces canadiennes évacua plus de 400 Canadiens et ressortissants étrangers de Karachi et d'Islamabad les 10 et 12 décembre. Sous l'égide des Nations Unies, un *Hercules* des Forces canadiennes essaya à trois reprises d'évacuer les Canadiens, le personnel de l'ONU et les étrangers se trouvant à Dacca, au Pakistan oriental, mais toutes ces tentatives échouèrent car les cessez-le-feu négociés par les Nations Unies ne furent pas respectés.

On conseilla aussi aux Canadiens domiciliés près des frontières indiennes de quitter les lieux et, selon les informations actuelles, aucun Canadien ne fut tué ou blessé pendant le conflit.